

Invalidité : seul un abus confirmé sur 337 rentes versées

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) informe que le nombre de nouvelles rentes invalidité reste stable en Suisse.

De rente à réadaptation. En 2016, le nombre de rentes pondérées nouvellement octroyées en Suisse s'est établi à 14'100. Par rapport à 2003, où le nombre de nouvelles rentes pondérées se chiffrait à 28'200, cet indicateur a diminué de 50 %. Pour l'OFAS, ces chiffres reflètent la transformation de l'AI d'une assurance de rentes en une assurance de réadaptation.

Les abus. L'assurance invalidité poursuit par ailleurs ses mécanismes de lutte contre les abus. En 2016, sur 219'100 rentes versées, l'AI a bouclé 1950 enquêtes ouvertes pour soupçon d'abus, lequel a été confirmé dans 650 cas (ndlr : soit environ un abus sur 337 rentes versées), ce qui a conduit l'assurance à réduire ou à supprimer la prestation de rente en cours ou à renoncer à octroyer une rente. Il en résulte pour l'AI, par extrapolation, des économies totales de l'ordre de 178 millions de francs, pour des coûts d'environ 8 millions de francs.

Les réactions. Agile.ch a réagi à ces nouveaux chiffres. La faïtière des organisations de personnes avec handicap appelle les entreprises à engager durablement des personnes avec une incapacité pour raison de santé car elle a établi que, une année après l'achèvement d'une mesure, 78% de ces personnes continuent à travailler, sans qu'on sache précisément s'il s'agit d'un emploi sur le marché primaire ou le marché secondaire (protégé). De ces 78%:

- 29% réalisent un revenu d'au moins 3'000 francs par mois, ?
- 13% gagnent entre 1'000 et 3'000 francs, ?
- 12% doivent se contenter de moins de 1'000 francs et ?
- 24% n'ont ni revenu, ni rente. ?

Sources : [OFAS](#), [Agile.ch](#)